

Formation pratique à l'enseignement I et II

FPE501 – FPE502

Pour connaître **le nombre de crédits, les cibles de la formation, le contenu du cours, les prérequis et les équivalences**, cliquez sur le lien suivant :

[Fiche signalétique FPE501](#)

[Fiche signalétique FPE502](#)

À la fin de cette activité, vous serez capable, selon la nature, les objectifs et les visées de votre projet de stage :

- D'adapter vos compétences aux exigences de la profession enseignante.
-

Reconnaissance des acquis en enseignement

Critères d'admissibilité :

Pour être éligible à la reconnaissance des acquis en enseignement pour ces stages, il faudra :

1. Détenir un minimum de trois années (totalisant au moins 2 000 heures) d'expérience en enseignement ;
2. Cumuler un minimum de 80 crédits au BEP ;
3. Avoir satisfait aux exigences relatives à la connaissance de la langue d'enseignement ;
4. Avoir rempli vos conditions d'admission, le cas échéant.

Pour plus de détails concernant la reconnaissance d'acquis au BEP, veuillez vous référer à ce document : [Reconnaissance d'acquis au BEP](#).